

Montastruc la Conseillère, 15 mai 2017

Aux

Parents des élèves de 3^{ème}

Objet : Diplôme National du Brevet session 2017

Madame, Monsieur,

Votre enfant sera cette année candidat au Diplôme National du Brevet (DNB). Comme vous le savez, l'enseignement au Collège a été réformé cette année. Les modalités de passage et d'attribution de l'examen ont donc changé également. En espérant que ces informations seront utiles à la bonne préparation et à la réussite de votre enfant,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Emmanuel Robert,
Principal adjoint

Quelques informations sur le DNB

Le candidat est reçu s'il obtient 350 points sur 700.

Mention assez bien à 420 points.

Mention bien à 490 points.

Mention très bien à 560 points.

La partie « contrôle continu » : elle est évaluée sur **400 points** et repose sur la maîtrise des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Sont évalués 8 domaines ou composantes de domaine :

1. comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit ;
2. comprendre, s'exprimer en utilisant une langue vivante étrangère ;
3. comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
4. comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps ;
5. les méthodes et outils pour apprendre ;
6. la formation de la personne et du citoyen ;
7. les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
8. les représentations du monde et l'activité humaine.

Chacun de ces 8 domaines ou composantes est évalué selon l'échelle suivante :

- 10 points pour une « maîtrise insuffisante » ;
- 25 points pour une « maîtrise fragile » ;
- 40 points pour une « maîtrise satisfaisante » ;
- 50 points pour une « très bonne maîtrise ».



- S'ajoutent des **points supplémentaires** pour la maîtrise **des enseignements de compléments** (latin, grec...) :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints ;
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés.

2/2

La partie « examen ponctuel » : chacune des trois épreuves obligatoires de l'examen est évaluée de 0 à 100 points. **L'ensemble des épreuves obligatoires est donc évalué sur 300 points.**

Ces épreuves sont :

- **une épreuve orale** qui porte sur **la soutenance d'un des projets** menés par le candidat dans le cadre des **EPI (voir le courrier diffusé en novembre à ce sujet – date de l'examen oral : 1^{er} juin 2017)** ;
- **1^{ère} épreuve : une épreuve écrite** qui porte **sur les programmes de mathématiques, physique/chimie, SVT et technologie (fin juin)**. Cette partie comprend au moins un exercice d'algorithmique.

EPREUVE 1			
Sous-épreuve	Discipline	Durée*	Points alloués
1 ^{ère} partie	Mathématiques	2 heures	50 points (dont 5 points pour la présentation de la copie et l'utilisation de langue française)
PAUSE	15 minutes		
2 ^{nde} partie	Une discipline scientifique parmi SVT, Physique ou technologie (tirée au sort nationalement)	30 min.	50 points répartis entre les exercices (dont 5 points pour la présentation de la copie et l'utilisation de langue française)
	Une autre discipline scientifique parmi SVT, Physique ou technologie (tirée au sort nationalement)	30 min.	

- **2^{nde} épreuve : une épreuve écrite** qui porte **sur les programmes de français, Histoire et géographie et EMC (fin juin)**

EPREUVE 2			
Sous-épreuve	Discipline	Durée*	Points alloués
1 ^{ère} partie	1 ^{ère} période – Histoire, géographie, Education morale et civique (EMC)	2 heures	50 points
	PAUSE	15 minutes	
	2 ^{nde} période – Français – comprendre, analyser, interpréter + réécriture	1h10	20 points ; 5 points.
2 ^{nde} partie	Français – maîtrise de la langue française : - Dictée.	20 min.	5 points
	PAUSE	10 minutes (les candidats doivent rester dans la salle d'examen)	
	Français – rédaction (un travail d'écriture à choisir parmi deux sujets – écriture de réflexion ou écriture d'invention)	1h30	20 points

* Pour les candidats bénéficiant du temps majoré à l'examen, ajouter un tiers du temps.